

## **Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 10 février 2016**

**Présents** : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Catherine LACAZE, , André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Excusés** : Joseline COURNEDE, Claude CONQUET

**Secrétaire de séance** : Michel MAROT

### **Ordre du jour**

Le compte-rendu Conseil Municipal du 13 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal autorise la modification de l'ordre du jour et d'insérer en premier point la

**Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur d'un montant de 2 000 € en vue de l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes.**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à cette demande.

### **Décision par délégation.**

Au 15 février, Sébastien BERNOUS sera le nouveau locataire de l'appartement vacant à l'ancienne école. Le séjour et la cuisine ont été repeints. Le montant du loyer s'élèvera à 350,68 €. La caution sera d'un montant identique.

### **Démission d'un conseiller municipal.**

Christophe DARIO a transmis à la mairie sa démission du Conseil Municipal pour raisons personnelles. Le courrier a été envoyé à la Préfecture.

### **Versement automatique des indemnités de fonction de maire.**

La Préfecture du Lot a transmis un courrier précisant que la loi 2015-366 du 31 mars 2015 a modifié les dispositions de l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : à compter du 01.01.2016 les maires bénéficient à titre automatique et sans délibération, d'indemnités de fonction à 100% fixées selon le barème prévu à l'article, pour les communes de moins de 1 000 habitants. Suite à ce courrier, Nathalie RICARD a réagi en signalant aux services de la préfecture son opposition au versement d'une indemnité de fonction supérieure à celle votée par le conseil municipal à l'issue du renouvellement des assemblées locales en Mars 2014. Face à de nombreuses demandes, les services juridiques du Ministère de l'Intérieur, interrogés sur les solutions à proposer aux élus désirant renoncer à une partie de l'indemnité, indiquent que : « les maires qui le souhaitent peuvent reverser au budget de la

commune, sous forme de don, une partie de la somme perçue. L'élu concerné reste libre de définir les modalités de ce versement ». A ce jour Madame le Maire perçoit 50% de cette indemnité ; elle ne souhaite pas que ce montant soit modifié et reversera donc la différence sous forme de dons. L'acceptation du don fera l'objet d'une prochaine délibération du conseil municipal.

#### **Délibération convention de participation à la signalétique du territoire.**

L'implantation de cette signalétique sera prise en charge par la commune (50 %) et la communauté de communes (50%). Pour la commune de Cremps le montant de sa participation s'élèvera à la somme de 1 661,35 €. Les plaques indiquant les différents acteurs locaux (gîtes, entreprises, ...) seront à la charge des particuliers. Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

D'autres particuliers ont manifesté le souhait d'intégrer ce projet. Cette deuxième tranche fera l'objet d'une nouvelle convention.

#### **Délibération avenant à la convention d'occupation et d'entretien du domaine public et privé communal Boucles lotoises VTT.**

Le circuit des boucles lotoises ayant été modifié il est nécessaire de prendre en compte dans un avenant le changement de parcours. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cet avenant. Un courrier accompagnera cet envoi et informera de la nécessité de contacter les propriétaires des chemins privés qui seront empruntés par les VTTistes.

#### **Demandes de subvention.**

Le Conseil Municipal a accordé pour 2016 les subventions suivantes :

Ecole Sainte Thérèse à Lalbenque : Montant: 900 € soit 450 € par enfant fréquentant cet établissement.

Comité des fêtes de Cremps : Montant : 900 €

Société de chasse de Cremps : Montant : 200 €.

La somme de 2 000 € sera inscrite au budget 2016.

#### **Equipement d'un nouveau copieur multifonction.**

Le Conseil Municipal a arrêté son choix sur l'option location plutôt qu'un achat. Après étude des deux devis en sa possession, il a décidé de retenir l'entreprise Bureau Système de Cahors pour une location de 63 mois.

#### **Equipement de la cuisine de la salle des fêtes.**

Le Conseil Municipal a étudié les devis présentés par 3 entreprises. Il a retenu la société ALBAREIL de Souillac qui a présenté un document d'un montant de

7 427 €. Financement : Communauté de Communes : 2 700 € ; Ministère de l'Intérieur : 2 000 € (subvention demandée en attente de réponse). Participation de la commune : 2 727 €. Cette étude n'est pas définitive ; le devis initial doit être revu (à la baisse) dans la mesure où certaines lignes doivent être modifiées, voire supprimées.

Ce programme sera inscrit au budget 2016.

### Questions diverses.

- Redevance Ordures Ménagères. Pour l'année 2016 le tarif sera de 185 € pour les résidences principales et de 155 € pour les résidences secondaires. La commission s'est réunie le lundi 8 février pour actualiser la liste des redevances.
- Atelier Tricot. A compter du 18 février, tous les jeudis, de 14h à 17h un atelier « Tricot » sera organisé dans la nouvelle salle intergénérationnelle de la commune.

### Quelques informations sur les réalisations et les projets de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

- Chambre funéraire de Concots. Validation de l'avant-projet : la maison funéraire sera composée de 2 chambres et des équipements nécessaires pour le fonctionnement. La superficie du bâtiment est de 145 m<sup>2</sup>. Le permis a été déposé. Un devis est demandé pour la pose de panneaux photovoltaïques.
- Projets d'équipements sportifs : Les communes de Flaujac-Poujols, Varaire et Limogne ont fait appel à la communauté pour des équipements sportifs. Les 3 projets sont approuvés. Les dossiers de demandes de subventions sont en cours de réalisation.
- L'achat d'une Cuisine Roulante : Quelques professionnels des métiers de bouche souhaiteraient que notre territoire soit équipé d'une cuisine roulante. Ce matériel serait loué aux professionnels, associations ainsi qu'à des personnes privées. Le dossier de demande de subventions est en cours de réalisation.
- « Solidarité Transport » : L'achat de véhicules type minibus 9 places est également à l'étude.

A 23h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.